

PROJET DE TRANSFORMATION DE LA **GARE DU NORD**

***PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)
PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF SUR LE PROJET « GARE DU NORD 2024 »***

GUIDE DE LECTURE

***DOSSIER DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE***

STATIONORD

GUIDE DE LECTURE

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est une procédure administrative qui est organisée par la Préfecture de la Région Île-de-France dans le cadre de la demande de permis de construire modificatif en application de l'article L122-1-1-III du code de l'environnement. Cette procédure se substitue à l'enquête publique « classique » *via* un registre dématérialisé permettant au public de s'exprimer sur le Projet modifié.

Elle permet d'éclairer le maître d'ouvrage et l'autorité compétente chargée de délivrer l'autorisation.

Le dossier de PPVE est le document de référence de la procédure*. Les pièces qui le composent sont définies par un cadre légal et réglementaire. De manière générale, ces pièces reprennent l'ensemble des caractéristiques du Projet, ses impacts et ses bénéfices, ainsi que les études ayant contribué à son élaboration.

La présentation de ces éléments pouvant être particulièrement dense et complexe du fait de leur technicité, le présent guide de lecture à vocation à faciliter l'appréhension du dossier de PPVE par le lecteur et à l'aider dans sa recherche d'informations.

* Le dossier de PPVE est disponible durant la procédure sur : permis-construire-modificatif-gare-du-nord.participationpublique.net

SOMMAIRE GÉNÉRAL

PIÈCE A

**INFORMATIONS JURIDIQUES
ET ADMINISTRATIVES**

PIÈCE B

**ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE
ET AVIS DE L'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE**

PIÈCE C

**PERMIS DE CONSTRUIRE
MODIFICATIF**

PIÈCE D

AVIS

PIÈCE E

**PROCÉDURES DE PARTICIPATION
DU PUBLIC PRÉCÉDENTES**



COMPRENDRE LE PROJET MODIFIÉ ET LE DOSSIER DE PPVE EN PEU DE TEMPS

EN MOINS DE 30 MINUTES

- Le Projet modifié est **succinctement décrit dans la pièce A** du dossier de PPVE.
- Le présent **guide de lecture** permet une appropriation du dossier de PPVE.
- Au-delà des pièces réglementairement exigées, une **plaquette d'information** est proposée au lecteur : elle présente les évolutions du Projet présentes dans le permis de construire modificatif ainsi que la procédure de PPVE. Cette plaquette d'information est téléchargeable sur le site internet www.stationord.fr

ENTRE 30 MINUTES ET 1 HEURE

- Le **PC4 / Note décrivant le terrain (pièce C)** présente les enjeux et les partis-pris architecturaux retenus pour y répondre.
- Le **Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact** permet de s'approprier les éléments essentiels concernant les impacts du Projet sur son environnement et les mesures prises pour les réduire ou les compenser.



COMMENT PARTICIPER À LA PPVE ?

La PPVE se déroule du 17 août 2021 (à partir de 8h30) au 17 septembre 2021 (jusqu'à 17h), soit pendant 32 jours consécutifs.

S'INFORMER

Un **dossier de PPVE est consultable** pendant toute la durée de la procédure en version dématérialisée :

- Sur le site dédié :
www.permis-construire-modificatif-gare-du-nord.participationpublique.net
- Sur le site de la préfecture :
www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de Paris et d'Île-de-France, située 5 rue Leblanc 75015 Paris

DONNER SON AVIS

Un registre numérique dédié à la PPVE permet de recueillir les observations du public par voie dématérialisée :

www.permis-construire-modificatif-gare-du-nord.participationpublique.net

Le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de Paris et d'Île de France permet d'accéder à ce registre numérique.

LES SUITES DE LA PPVE

Suite à la PPVE, la Préfecture rendra publics plusieurs documents par voie électronique :

- les observations et propositions déposées par voie électronique,
- la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- les motifs de la décision.

Ces documents seront publiés sur le site internet de la préfecture de Paris et d'Île-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire modificatif.

OÙ SE TROUVENT LES INFORMATIONS QUE VOUS CHERCHEZ ?

PIÈCE A

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette première pièce présente l'objet de la PPVE et le contexte réglementaire dans lequel elle s'inscrit. Elle précise les procédures administratives auquel le Projet est soumis. L'organisation et le déroulement de la PPVE y sont également présentés.



Dans cette pièce, retrouvez toutes les informations concernant :

.....
Les procédures réglementaires

Pièce A

PIÈCE B

ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE ET AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les modifications apportées au Projet suite à la délivrance du permis de construire initial ont conduit au dépôt d'un permis de construire modificatif. Ces modifications ont rendu nécessaire l'actualisation de l'étude d'impact du Projet.

Pièce essentielle du dossier de PPVE, l'étude d'impact est un document technique reprenant l'ensemble des effets du Projet sur son environnement (naturel, physique, humain, économique, architectural, etc.). L'étude d'impact a également vocation à présenter l'ensemble des mesures mises en place pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts du Projet qui seraient négatifs.

Un Résumé Non Technique (RNT) accompagne l'étude d'impact. Il présente, de manière succincte et moins technique, sa synthèse. Il présente également les évolutions du Projet présentes dans le permis de construire modificatif.

L'étude d'impact actualisée ayant été soumise à l'Autorité Environnementale (en l'occurrence la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Île-de-France), l'avis et les recommandations de l'Autorité Environnementale sont présentés dans la pièce B, de même que la réponse apportée par le Maître d'Ouvrage à cet avis.



Dans cette pièce, retrouvez toutes les informations concernant :

.....
Description du Projet

Pièce B / Résumé non technique

Impacts et mesures du Projet

Pièce B / Résumé non technique

Pièce B / Étude d'impact actualisée et ses annexes

Pièce B / Mémoire en réponse

à l'avis de l'Autorité Environnementale

Mesures de maîtrise des nuisances sonores

Pièce B / Résumé non technique,

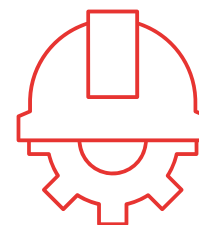
Pièce B / Étude d'impact actualisée et ses annexes

Pièce B / Mémoire en réponse

à l'avis de l'Autorité Environnementale

PIÈCE C

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF



La pièce C constitue la description la plus détaillée de la demande de permis de construire modificatif du Projet. Elle présente l'ensemble des documents requis pour l'instruction de la demande de permis de construire modificatif. Cette pièce explique notamment les modalités d'insertion du Projet dans son environnement et traite de sa conformité avec la réglementation en vigueur.

Les documents décrivent également les dispositions prises en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des futures installations aux personnes en situation de handicap.

Dans cette pièce, retrouvez toutes les informations concernant :

Description du Projet

Pièce C / PC1 : Plan de situation

Pièce C / PC3 : Coupes du terrain avec implantation du Projet

Pièce C / PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le Projet

Pièce C / PC5 : Plans des toitures et des façades

Volumétrie et architecture

Pièce C / PC6 : Vues aériennes et photos de l'insertion du Projet dans son environnement

Accessibilité, sécurité et gestion des flux

Pièce C / PC39 : Conformité aux règles d'accessibilité

Pièce C / PC40 : Conformité aux règles de sécurité incendie

PIÈCE D

AVIS



Le Projet modifié s'inscrit dans un cadre administratif et territorial spécifique. Ainsi, dans leur champ de compétence respectif, plusieurs structures ont été amenées à délibérer et à rendre des avis sur différents aspects du Projet modifié, conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

Dans cette pièce, retrouvez toutes les informations concernant :

Avis pour la poursuite du Projet

Pièce D / Accord de l'Architecte des Bâtiments de France

Pièce D / Avis de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Pièce D / Avis de la Conservation régionale des monuments historiques

Pièce D / Avis de l'Autorité environnementale

Pièce D / Avis de la RATP

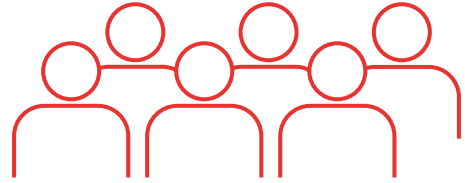
Pièce D / Avis de l'Inspection Générale des Carrières

Pièce D / Avis de la Commission Sécurité Incendie

Pièce D / Avis tacite de la Ville et du Conseil de Paris

PIÈCE E

PROCÉDURES DE PARTICIPATION DU PUBLIC PRÉCÉDENTES



La pièce E présente les bilans et les enseignements des deux phases de concertation avec le public qui se sont déroulées à l'été 2017 et au printemps 2019. La pièce E comporte également le rapport, les conclusions et les avis de la commission d'enquête, qui s'est prononcée suite à l'enquête publique relative au permis de construire initial et s'étant déroulée de novembre 2019 à janvier 2020.

Dans cette pièce, retrouvez toutes les informations concernant :



Les concertations

Pièce E / Bilan de la concertation réglementaire de 2017

Pièce E / Bilan de la concertation volontaire de 2019

L'enquête publique

Pièce E / Rapport, conclusions et avis de la commission d'enquête de l'enquête publique de novembre 2019 – janvier 2020

STATIONORD

Le projet qui va transformer la Gare du Nord